



## Mairie de Larnaud



### COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 31 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mars (31 mars 2023), à 20h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire  
**Date de convocation du Conseil Municipal** : 24 mars 2023  
**Présent(e)s** : ANTIER Pierre, BORNOT-FAIVRE Carine, GORSE Cyril, GUERRET Laurent, GUYOT David,  
MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne.  
**Absent excusé** : BLONDEAU-BOZON Sophie, LAUBEPIN Ivan, NAUDIN Martine, TACCHINI-NOEL Olivia  
**Secrétaire de séance** : MARTY Paule  
**Nombre de conseillers** : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 11 -  
Votants : 11

#### ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 3 mars 2023.

Pour à l'unanimité

Mr Suillot Eric, agent ONF a souhaité être présent pour expliquer les travaux qu'il souhaite entreprendre sur la forêt communale.  
Il souhaite présenter sa vision des choses notamment concernant la parcelle 10 gérée par la commune, via la commission Bois et forêts, en direct.  
Il regrette que l'essence la plus représentée sur nos forêts de Bresse (le chêne) ne puisse pas se développer normalement car enfoui sous les ronces. C'est, à son sens, une essence qu'il faut privilégier notamment pour son adaptabilité au climat actuel et la constance de sa valeur sur le marché du commerce du bois.  
Les plantations réalisées par la commune, de manière un peu éparse, rendent compliquées le passage des machines pour l'entretien.  
La commission bois a prévu de son côté de faire un entretien manuel.  
Selon l'ONF le charme est une excellente essence d'accompagnement, mais il faut qu'il reste sous les chênes, pas au-dessus.  
Il conviendrait, selon lui, d'amener de la luminosité aux chênes de la parcelle 10.  
Monsieur le maire essaie de faire une synthèse de ces 2 visions opposées de la gestion forestière.  
Monsieur Suillot a une vision plus globale et compte-tenu de la surface de bois gérée par l'ONF, il ne peut pas se permettre de faire une gestion « à la carte ». Il doit équilibrer les classes d'âges au sein d'une même parcelle pour faciliter l'exploitation.  
La vision de la commission communale pour la parcelle 10 est de faire créer un espace au sein duquel on retrouvera des arbres de tous âges, plus difficilement gérable à grande échelle.  
Selon M. Suillot, la futaie irrégulière, souhaitée par la commission, coûterait beaucoup plus cher à entretenir dans des régions comme les nôtres où on trouve beaucoup de ronces.  
Concernant les protections, M. Suillot indique qu'elles doivent être tenues par des agrafes et fixées sur des bambous pour conserver leur efficacité.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud  
Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Finances – Budget Communal 06200

### 1) Approbation Compte de Gestion du Trésorier – Délibération

Monsieur le Maire présente le compte gestion du trésorier pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

	RESULTAT CA 2021	AFFECTATION AU 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	98 644.75 €		-202 549.77 €	0.00 €	0.00 €	-103 905.02 €
				0.00 €		
FONCT	206 691.91 €	0.00 €	56 733.40 €	Recettes		263 425.31 €

Le résultat de clôture définitif pour le budget principal en 2022 est donc de 159.520, 29 euros.

Ayant terminé la présentation et expliqué au conseil les raisons du déficit d'investissement (subventions attendues en 2022 et qui ne seront versées que sur 2023 pour 123.587 euros), monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion établi par le trésorier.

**Pour à l'unanimité**

### 2) Approbation Compte Administratif 2022 – Délibération

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Mr NOBLET Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de la séance afin de faire procéder au vote concernant le compte administratif du budget principal, qui est en tous points conforme à celui du trésorier.

**Pour à l'unanimité**

### 3) Affectation du résultat 2022 – Délibération

Monsieur le Maire étant revenu dans la salle, il explique qu'il convient maintenant de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Il propose à l'assemblée de répartir l'excédent de fonctionnement de 263.425, 31 euros comme suit :

- ✓ 103.905.02 euros à la couverture obligatoire du déficit d'investissement  
(Article 1068 du budget primitif 2023)
- ✓ 159.520,29 euros en report de fonctionnement, section recettes  
(Article 002 du budget primitif 2023)

**Pour à l'unanimité**



#### 4) Vote des taxes – Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des directes locales pour 2023.

Il expose que les bases d'imposition ont augmenté cette année (+7.09%). Compte-tenu du contexte d'inflation général auquel sont soumis les administrés cette année, il propose donc au conseil municipal de ne pas toucher aux taux pratiqués par la commune et les maintenir comme suit :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 42.34 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 27.82 %
- ✓ Taxe habitation : 9.62 %

Il précise que la taxe d'habitation, qui était figée depuis 2020, doit à nouveau être votée en 2023. Elle ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Monsieur le Maire expose que les revenus engendrés par ces taxes vont augmenter mécaniquement du fait de la hausse des bases et devraient se monter pour l'année 2023 à 220.035 euros (contre 205.025 euros en 2022).

**Pour à l'unanimité**

#### 5) Subventions aux associations – Délibération

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

- ✓ ADMR – 350 euros
- ✓ Associations de Foulletons – 300 euros pour l'organisation de la fête de la forêt.

**Pour à l'unanimité**

#### 6) Budget Primitif 2023 – Délibération

Compte-tenu des éléments exposés précédemment et notamment lors du débat d'orientation budgétaire du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 établi en collaboration avec le conseiller aux décideurs locaux et qui s'établit comme suit :

BUDGET 06200	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	608 043.29€	608 043.29 €
INVESTISSEMENT	547 645.71 €	547 645.71 €
GLOBAL	1 155 689 €	1 155 689 €

L'assemblée ayant pris connaissance du détail du budget primitif ainsi élaboré est amenée à se prononcer.

**Pour à l'unanimité**



## Urbanisme

### 7) Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire présente au conseil les dossiers en cours d'instruction ou accordés depuis le dernier conseil.

Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	Accepté	DESHAUTEL Gilles
Déclaration préalable	Pergola	Accepté	BOZON Sophie
Déclaration préalable	Portail	Accepté	BOZON Sophie
Déclaration préalable	Piscine	Accepté	BUISSON Jean-Luc
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Panneaux Photovoltaïques	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Portail – clôture	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Ravalement de façade	En cours	Non communicable
Déclaration préalable	Vélux	En cours	Non communicable
Permis de construire	Bâtiment Multi-services	Accepté	SCI Buchillot 39
Permis de construire	Terrasse Couverte	En cours	Non communicable
Permis de construire	Garage	En cours	Non communicable
Certificat Urbanisme	Opérationnel	En cours	Non communicable
Autorisation ouvrir ERP	Salon de coiffure	Accepté	SCI Buchillot 39
Autorisation ouvrir ERP	Dépôt de Pain	Accepté	SCI Buchillot 39
Autorisation ouvrir ERP	Vente produits entretien	Accepté	SCI Buchillot 39

## Affaires Générales

### 8) Restitution étude SOLIHA sur le projet de micro-crèche – Délibération – Maître d'ouvrage ?

Monsieur le Maire et Mme Marty ont reçu Gautier Lacanal, technicien de chez Soliha afin de voir de quelle manière il conviendrait d'aborder la maîtrise d'ouvrage.

Nous devons recevoir prochainement un devis d'AMO. Une première estimation a été faite pour un montant de 6000 euros.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager et de valider le devis si celui-ci reste dans l'enveloppe annoncée et inscrite au budget primitif voté ce jour.

Il propose de prendre de l'avance sur ce dossier en commençant à constituer un cahier des charges et une ébauche de projet.

Un rendez-vous est pris semaine prochaine avec Mr Segut, Maire de Hauteroche qui a opéré de cette manière et qui a accepté de nous recevoir pour nous exposer le process utilisé.

Rendez-vous est également pris avec la CAF le 19 avril pour échanger avec eux concernant les éventuels financements possibles et connaître leurs conditions d'attribution.

### 9) Les marchés :

Pas de nouveauté à ce sujet. Les banderoles sont à réparer car elles ont été déchirées par le vent qui a soufflé fortement ce jour sur la commune.



### 10) Délibération : Changement fournisseur gaz

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en concurrence notre fournisseur de gaz actuel, Primagaz, car le tarif n'a jamais été revu depuis 2009.

Il présente un tableau récapitulatif de l'offre actuelle et des offres reçues des fournisseurs suivants : Butagaz, Antargaz et Vitogaz (qui a un tarif négocié via l'association des Maires ruraux de France).

Ce prix se compose de l'installation, de la consignation, du stockage et de l'entretien.

Certains opérateurs font des offres intéressantes sur les 2 premières années et plus chères les années suivantes avec un tarif garanti sur 3 ans uniquement.

Si on fait une projection en prenant en compte notre consommation sur 5 ans le fournisseur le plus intéressant serait Vitogaz.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de résilier le contrat Primagaz pour passer chez Vitogaz.

**Pour à l'unanimité**

### Scolaire

### 11) Retour Commission Scolaire

On note une petite perte d'effectif pour l'année prochaine. (96 élèves cette année contre 89 ou 90 élèves à la rentrée 2023)

Peut-être 2 élèves supplémentaires si la fin de l'instruction à domicile se confirme.

Une ATSEM de maternelle a demandé à diminuer son temps de travail pour ne plus travailler les mercredis. L'organisation des emplois du temps du personnel a été revue en fonction. Le chauffage a été modifié dans les classes primaires avec l'ajout de 2 radiateurs dans une classe.

Un point a été fait sur la fréquentation des bus scolaires car les appels d'offres pour les circuits doivent être revus et c'est l'occasion de demander d'éventuelles modifications de service.

Des comptages ont été réalisés, notamment sur le service du midi, et contrairement à ce que l'on pensait, le bus est bien utilisé sur ce créneau.

Cantine : environ 48 enfants (30 le vendredi).

### 12) Fin de congé parental d'un adjoint technique territorial

Comme mentionné précédemment nous avons reçu une demande de modification de temps de travail.

Le calcul de l'annualisation de cet agent a été refait et il convient aujourd'hui de modifier le poste correspondant pour le passer de 17.40 heures hebdomadaires, contre 18.50 heures à ce jour

**Pour à l'unanimité**

### 13) Modification du tableau des effectifs – Délibération

Compte-tenu de la modification du temps de travail de l'adjoint technique territorial évoquée au point précédent, il convient maintenant de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Le nouveau tableau des effectifs proposé pour la collectivité s'établir donc comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Adjoints techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial	1 poste à 19.91/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 17.40/35 <sup>ème</sup> Pour un total de 37.31/35 <sup>ème</sup>	2	0
Contractuel	Agent entretien	1 poste à 13.83/35 <sup>ème</sup>	1	0
Adjoints Administratifs	Adjoint Administratif	1 poste à 24/35 <sup>ème</sup>	1	0

Pour à l'unanimité

## Questions diverses

### 14) Retour sur les diverses réunions

#### **Commission Enfance Jeunesse du 26 mars 2023.**

Les membres de la commission ont été renouvelés suite au départ de certains membres. 7 nouvelles recrues étaient présentes à la réunion.

Il est toujours un peu compliqué de réunir tout le monde compte tenu des activités extra scolaires de chacun.

Les demandes qui sont ressorties sont les suivantes :

- ✓ Porte-vélos vers l'arrêt de bus du collège,
- ✓ Haie au city pour arrêter les ballons
- ✓ Organisation d'une journée écocitoyenne le 22 avril
- ✓ Cabane à livres

#### **SIAHS :**

Rien de particulier pour cette séance qui était consacrée essentiellement au vote du budget.

#### **SICTOM :**

Prévenir du changement des horaires des déchetteries.

**Attention : Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le compostage sera obligatoire.**

Les composteurs commandés doivent arriver semaine prochaine.

Possibilité de composteurs collectifs gratuits si les communes nomment 2 référents.

Attention, les poubelles bleues vont être inspectées plus régulièrement : Toute poubelle non-conforme ne sera pas ramassée.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



Si les poubelles sont mal triées, les déchets ne peuvent pas être valorisés, les prix de traitement (et par conséquent la redevance) augmentent mécaniquement.

### SICOPAL :

La téléalarme passe à 25.20 euros (pas augmenté depuis 2003).

Repas : conditionnement des repas à domicile. Il faut réduire les déchets plastiques, test d'une barquette réutilisable consignée. C'est une solution transitoire.

Repas scolaire : Seront facturés s'ils ne sont pas annulés à J-2.

Il ne sera plus possible de réchauffer les repas dans des contenants en plastique.

Les livraisons se feront tièdes, dans des barquettes filmées qui seront rendues et recyclées.

En test sur 2 écoles de Lons et sur Ruffey.

Les fours ont été changés pour pouvoir procéder au réchauffage.

Les repas passeront à 4.25 euros ttc (+10%) en septembre 2023.

Déficit actuel 320.000 euros.

### TOURISME :

50.000 visiteurs à Desnes cette année.

24.576 visiteurs à la maison de la Haute-Seille.

Jurafaune investit dans 10 nouvelles volières, fabriquées par un artisan local (11.000 visiteurs).

### SPANC :

Les visites à Larnaud vont reprendre prochainement pour ceux qui n'ont pas encore réalisé leur visite obligatoire.

Un premier courrier général sera distribué en boîte aux lettres. Un 2<sup>nd</sup> courrier sera ensuite adressé aux personnes n'ayant pas fait leur visite. Puis un courrier en recommandé avec facturation de la non-visite (2 fois le prix de la visite + prix du recommandé)

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Présentation du budget général de la CCBHS

### GENDARMERIE :

Petit point sur la sécurité sur le territoire de Bletterans / Voiteur.

Rencontre avec Mr NICOL notre gendarme référent qui est venu en mairie pour faire un point sur les problématiques de la commune.

Le préfet a mis la pression suite aux mauvais chiffres de la sécurité routière sur l'année écoulée.

### GEMAPI :

Une contribution de 7€ / habitant est versée à la CCBHS. Celle-ci ne sera pas suffisante pour combler le besoin de financement de la prévention des inondations. Elle risque donc d'augmenter prochainement.

### VOIRIE :

Trous à reboucher sur le chemin de la Verney.

Attention aussi Rue de la Malatière (au niveau du numéro 40) il faut prévoir une purge.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – [mairie@larnaud.fr](mailto:mairie@larnaud.fr) – [www.larnaud.fr](http://www.larnaud.fr)

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



## Mairie de Larnaud



### Alambic :

La fissure sur le mur côté Rue capitaine Lardet semble s'être écartée. Voir pour mettre un testeur.

Refaire une étanchéité.

### 15) Questions diverses

#### Renouvellement commission contrôle liste électorale.

Reconduite des mêmes membres.

### Scouts :

Cherchent un terrain de 10 ha pouvant accueillir 700 personnes.

Rien de correspondant sur la commune.

### Dégâts des eaux :

Axa a refusé notre demande de remboursement pour la porte du F3 maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15

*La Secrétaire de séance*  
**Paule MARTY**

*Le Maire,*  
**David GUYOT**